



**Compte – rendu du Comité Syndical du 1^{er} mars 2021
à 18 heures à la Salle Henri Servant à Varilhes**

Délégués : Michel AUDINOS, Denis BELARD, Tiphanie BONALDO, Philippe FABRY, Yves MARCEROU, Jean-Claude SERRES, Joël CAZAJUS, Monique DUPRAT, Béatrix GIRAULT, Régis GRANGE, Marc MIRANI, Jean-Louis REMY, Pascal TATIBOUET, Didier BLANCO, André DUPUY, Jean-Louis FUGAIRON, Daniel GERAUD, Alain MARFAING, Jean-Jacques MARFAING, René ROQUES, Henri BENABENT, Yves DELRIEU, Monique DUPRE GODFREY, Olivier HILAIRE, Yannick JOUSSEAUME, Martine LE LOSTEC, Jean-Emmanuel PEREIRA, Bernard DEFFARGES, Germain FLORES, Cécile POUCHELON, Christian MAZAS.

Absent(es) excusé(es) étant remplacés par un suppléant : Daniel BESNARD.

Absent(es) excusé(es) n'étant pas remplacés par un suppléant : Alain GARNIER, Monique GONZALES, Denis MIRAGLIAS, André PECHIN, Régis ALESINA, Mathieu VIDOTTO, Michel SABATIER, René PACHER, Alexandre BERMAND, Jérôme CROUZIL.

Assistants à la séance sans participation au débat ni au vote :

Mesdames Karine ORUS-DULAC, Directrice du SYMAR-Val d'Ariège, Marie BERTHELOT, Directrice adjointe, Sabine AMARDEILH, Gestionnaire RH, Monsieur Franck DUCASSE, Technicien-Rivières.

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier Hilaire.

Ordre du jour :

1 - Adoption du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2020,

2 - Fonctionnement des assemblées :

Adoption du règlement intérieur,

Modification du nombre de vice-président et de la composition du bureau syndical,

Election d'un Vice-Président.

3 - Finances :

Débat des Orientations Budgétaires 2021,

Durée d'amortissement des biens du Symar Val d'Ariège.

4 - Constitution d'une Commission d'Appel d'Offres,

5 - Gestion des milieux aquatiques :

Travaux CCBA : convention de quasi-régie 2021,

Appel à projet « Bétail et eau » 2021,

Etat d'avancement des travaux du programme de gestion courante 2020.

6 - Autres dossiers : Etat d'avancement sur le projet de siège pour le syndicat.

7 - Questions diverses.

ALLOCUTION DU PRESIDENT

Monsieur Michel AUDINOS commence la séance en souhaitant à toutes et tous la bienvenue pour cette séance du Comité Syndical du SYMAR - Val d'Ariège. Il nomme les personnes qui se sont excusées de ne pas avoir pu participer à la réunion de ce soir : Daniel BESNARD, Alain GARNIER, Monique GONZALES, Denis MIRAGLIAS, André PECHIN, Regis ALESINA, Mathieu VIDOTTO, Michel SABATIER et René PACHER.

Monsieur Michel Audinos annonce l'ordre du jour.

1 – Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 23 novembre 2020

Délibération N°1 : Adoption du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2020.

Monsieur Michel AUDINOS propose :

- D'adopter le compte-rendu de séance du Comité Syndical du 23 novembre 2020.

Aucune remarque n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2 – Fonctionnement des assemblées

Adoption du règlement intérieur

Présentation par Monsieur Alain Marfaing, vice-président

Le projet de règlement est proposé au comité syndical par le Président du SYMAR Val d'Ariège pour préciser les règles de fonctionnement des organes du syndicat et de préciser des dispositions qui ne sont pas indiquées dans les statuts.

Monsieur le Président du SYMAR Val d'Ariège indique qu'un règlement intérieur permet aussi de préciser et de garantir la légalité des décisions de notre comité syndical.

Vu le règlement intérieur déjà existant avec les modifications proposées, exposé en séance,

Délibération N°2 : Monsieur le Président propose au comité syndical :

- **D'approuver** le règlement intérieur du comité syndical du SYMAR Val d'Ariège, tel que présenté ci-dessus.

Aucune remarque n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Modification du nombre de vice-présidents et de la composition du bureau syndical

Monsieur Audinos prend la parole : « Après l'installation du bureau syndical du 14 septembre 2020, j'ai rencontré le Président de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon, Monsieur Pujol à qui j'ai indiqué que lors d'un prochain conseil syndical, je proposerai un poste de 8^{ème} vice-président en la personne de Monsieur Germain Flores. Il s'agit donc d'envisager une modification du nombre de vice-présidents. »

Monsieur le Président du SYMAR-Val d'Ariège propose au comité syndical de modifier le nombre de vice-présidents et donc la composition du bureau syndical, pour passer de 7 vice-présidents à 8.

En vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et l'article 5 des statuts du SYMAR Val d'Ariège, le comité syndical élit parmi ses membres un bureau comprenant :

- Un président qui prend le titre de Président du Syndicat,
- Un ou plusieurs vice-présidents.

Par voie de conséquence, il revient à l'organe délibérant de fixer, par délibération, le nombre de vice-présidents ainsi que le nombre de membres composant le bureau du syndicat.

En outre, et en vertu de l'article L 2121-17 du CGCT, en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le président est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions par les vice-présidents, dans l'ordre des nominations.

Le bureau du syndicat constitue un organe délibérant du SYMAR Val d'Ariège qui pourra prendre des décisions dans les domaines de compétence que le conseil syndical lui aura délégué.

En conséquence, Monsieur le Président propose que l'effectif des vice-présidents soit fixé à 8 et que le bureau du syndicat soit composé conformément à l'article 5 des statuts :

- Le Président,
- 8 vice-présidents élus en son sein par le comité syndical.

Délibération n°3 : Monsieur le Président propose au comité syndical :

- De fixer l'effectif des vice-présidents à 8 et de composer le bureau syndical de 9 membres selon la composition suivante :

- Le Président,
- 8 vice-présidents élus en son sein par le comité syndical.

Monsieur Le Président met sa proposition au vote.

Y a-t-il des votes contre ? 1 voix contre (Monsieur Daniel Géraud) : « Avec 7, il y a largement assez de vice-présidents »

Election d'un vice-président

Monsieur Michel AUDINOS, Président du SYMAR Val d'Ariège, a proposé par délibération de modifier le nombre de Vice-Présidents.

Monsieur le Président Michel AUDINOS propose donc l'élection d'un 8^{ème} Vice-Président, pour représenter la Communauté de Communes du Pays de Tarascon (CCPT).

Monsieur Michel AUDINOS, Président du SYMAR Val d'Ariège lance appel à candidature pour la 8^{ème} Vice-Présidence.

Monsieur Germain Flores fait acte de candidature. Monsieur le Président invite Monsieur Germain Flores à se lever et à prendre la parole pour la présentation de sa candidature.

Il se présente : Il est 1^{er} adjoint au Maire de Mercus, délégué à la Communauté de Communes du Pays de Tarascon et au SDE09. « Je remercie Monsieur Michel Audinos de m'avoir proposé d'être candidat à la 8^{ème} vice-présidence. On s'est rencontrés et on a eu une très bonne communication. Je souhaite apporter ma contribution au syndicat. »

Monsieur Bernard Deffarges, délégué à la Communauté de Communes du Pays de Tarascon intervient : « Je voudrais vous remercier et vous avez entendu le message lors des élections du 14 septembre 2020, ce n'est pas une question de nombre, mais une question d'intégration, de participation. Monsieur Géraud, ce n'est pas une question de nombre de vice-présidents. On a demandé notre intégration dans ce syndicat et au bureau. Nous sommes conscients qu'il y a du travail et la Communauté de Communes du Pays de Tarascon a aussi à s'exprimer. Ce soir, nous sommes qu'au début de cette gouvernance. Je vois cette responsabilité unifiée. Il y a un très gros travail à faire avec de grosses responsabilités. Des contentieux arrivent ou vont arriver par rapport à la prévention des inondations. Il s'agit là d'un vaste sujet et de lourdes responsabilités à prendre les uns et les autres. »

Monsieur Michel Audinos remercie Monsieur Bernard Deffarges.

Monsieur Michel Audinos : « Nous avons deux choix : Possibilité du vote à main levée si vous êtes d'accord à l'unanimité ou sinon, nous votons au moyen de l'urne. »

Choix du vote à main levée.

Délibération n°4 :

A l'issue du premier tour,

Election du 8^{ème} Vice-Président : Monsieur Germain est élu à l'unanimité.

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Germain Flores a pris ses fonctions immédiatement.

3- Finances

Débats des orientations budgétaires 2021

Monsieur le Président rappelle au comité syndical la nécessité d'organiser un Débat des Orientations Budgétaires.

Monsieur le Président fait part au comité syndical des éléments financiers en sa possession.

Sur ces bases et au vu du rapport fourni aux délégués, un Débat d'Orientations Budgétaires a eu lieu.

Rappel : Recrutement d'un chargé de mission prévention inondation depuis juillet 2019 (Monsieur Guillaume Nuti) et un contrat en alternance jusqu'en décembre 2021 (Madame Emmanuelle Rey) pour la communication.

Arrivée d'Hugo Pingret, stagiaire pour 6 mois en appui de Monsieur Guillaume Nuti pour préparer le PAPI d'intention à mettre en œuvre.

« Le travail n'est pas aisé en ayant deux pôles, un à Arignac et un à Varilhes. Pour le bassin auterivain, c'est bien en place, cela fonctionne bien. Un nouveau local va être mis à notre disposition en avril. »

Il y a une augmentation du fonctionnement (dépenses) : Les contributions ont augmenté, notamment sur 2021. On fait le tour des EPCI pour expliquer cette augmentation de cotisations.

Trois véhicules sont à remplacer, ils commencent à souffrir de part leur âge et le nombre de kilomètres. C'est peut-être le bon moment par rapport aux remises des concessionnaires plus les aides de l'AEAG à hauteur de 50 % dans le cadre de l'amortissement (ces véhicules peuvent être subventionnés à hauteur de 50 %). Le syndicat a besoin de véhicules qui rendent service sans aller dans des matériels démesurés. Dans notre manière de voir les choses, il faut un véhicule de type Berlingo à motricité renforcée et un 4x4. Il y a toujours un décalage entre les travaux budgétisés et les travaux réalisés du fait de la saisonnalité des travaux.

Il y a beaucoup de restes à réaliser dans les opérations de 2020. Nous les retrouverons dans le BP 2021. Le fait d'avoir récupéré des digues classées demande la réalisation d'études : 600 000 €. Opération 69 : 118 000 €. Les études de danger vont conditionner de futurs travaux. Il faudra sûrement consolider les autres digues.

Rappel du fonctionnement de 2020 + 2021 et des participations aux adhérents. Les EPCI peuvent le prendre sur leur budget général ou sur la taxe Gémapi qui est répartie.

En investissement, on reste constant : 234 780 € en 2020.

Monsieur Daniel Géraud : « Pour le moment, on n'a pas de dégâts majeurs liés aux crues, ici. Les Pyrénées Orientales sont à 40 €. Ici, c'est à 4 €. Les taxes Gémapi vont augmenter car l'Etat s'est désengagé. »

Monsieur Daniel Géraud : « En parallèle du désengagement de l'Etat, il y a l'évolution des conditions climatiques qui peuvent nous impacter. Elles deviennent de plus en plus préoccupantes. Pour le moment, en Ariège, nous sommes privilégiés pour l'instant et tant mieux. Mais demain, il faudra mettre l'accent sur des ouvrages car les précipitations peuvent durer plusieurs jours et provoquer de gros dégâts. Dans les changements climatiques qui s'annoncent, il pourra généralement y avoir de nouveaux ouvrages. »

Monsieur Michel Audinos : « Par rapport à la prévention inondation, cette identification des dangers signalés par les techniciens rivière est un sentiment qui paraît partagé. Le travail fait en termes de gestion permet d'éviter de nombreux problèmes. Exemple : Le Gariac quand il a beaucoup plu. L'écoulement s'est fait d'une meilleure manière que si le travail n'avait pas été fait. Les écoulements hydrauliques sont améliorés et permettent d'arranger les écoulements.

Je tiens à remercier les présidents des EPCI qui sont à l'écoute et comprennent la pertinence de nos syndicats. Ils comptent sur nous pour gérer cela de la manière la plus raisonnable possible. N'hésitez pas à revenir vers nos services.

La parole est donnée par rapport à ce débat des orientations. La dette est à zéro : C'est une bonne chose pour les futurs travaux.

Monsieur Pascal Tatibouet : Question par rapport à la provenance des recettes.

Monsieur Michel Audinos : « En fonctionnement, 50% des sommes sont financées par l'AEAG et le reste par les EPCI. En investissement, il y a des financements des départements, de l'AEAG, de la Région et de l'Etat en fonction des travaux. Il faut mettre en œuvre le PPG (plan pluriannuel de gestion). Il n'y a pas de PPG à la CCBA et à la CCTDL. On tend vers un PPG global pour 2023 avec CCBA (Bassin Auterivain) et CCTDL (Terres de Lauragais). En attendant, nous ne savons pas si l'AEAG va intervenir, à quel niveau ou pas et attendre le nouveau PPG. Une rencontre est prévue le 9 mars avec l'AEAG. »

Madame Marie Berthelot : « Pour le territoire aval, il y aurait une baisse de financement sur le secteur aval. Il s'agit d'une baisse à 30 % au lieu de 50 %. On sera fixés courant mars. Les conseils départementaux de l'Ariège et de la Haute Garonne sont aussi des partenaires financiers. »

Pour les préventions des inondations, des crédits Etat sont dédiés : l'Etat finance à 50 %, la Région à 20 %, soit 70 % de financement pour les études de danger. 700 000 € TTC : Ce sera un marché de prestations intellectuelles.

Durée d'amortissement des biens du Symar Val d'Ariège

Monsieur Le Président rappelle au Comité Syndical qu'il y a lieu de procéder à l'amortissement des biens acquis par le Syndicat.

Pour ce faire, Monsieur Le Président propose à l'assemblée de fixer les durées d'amortissement en fonction de la nature des biens et d'utiliser la méthode linéaire.

Madame Karine Orus Dulac précise que Madame Aïssaoui, perceptrice de Tarascon-Luzenac, demande à ce que l'on rajoute des comptes qui manquaient à la précédente délibération, ceci afin de compléter la délibération prise en 2017. On doit amortir les anciens travaux du SMAHVAV et du SYRRPA/SYAC. Il s'agit de respecter les règles comptables.

Comptes	Durée
2041582	5 ans
2051	2 ans
2128	30 ans
21318	Entre 30 et 50 ans
2158	5 ans
21782	4 ans
2183	5 ans
2184	5 ans
2188	5 ans

Délibération n° 5 :

Monsieur le Président met sa proposition au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

4 – Constitution d'une commission d'Appel d'Offres

Monsieur Michel Audinos rappelle que les délégués ont déjà délibéré pour la commission MAPA (marchés à procédure adaptée). Par contre, pour les études de danger, il faut passer par une commission d'appel d'offres. Nous sommes obligés de délibérer, sinon on ne pourra pas lancer ce marché.

La Commission d'Appel d'Offres est ainsi composée de :

- **L'autorité habilitée** à signer le marché ou son représentant, président de la CAO,
- **5 membres titulaires et 5 membres suppléants** de l'assemblée délibérante, élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Monsieur Michel Audinos dit qu'il est possible d'établir une liste différente de cette commission MAPA qui est celle-ci. :

Membre titulaire : M. Daniel BESNARD

Membre titulaire : M. Olivier HILAIRE

Membre titulaire : M. Henri BENABENT

Membre titulaire : M. Pierre-Yves CAILLAT

Membre titulaire : M. Régis ALESINA

Membre suppléant : M. Alain MARFAING

Membre suppléant : M. Christian MAZAS

Membre suppléant : M. Marc MIRANI

Membre suppléant : M. René ROQUES

Membre suppléant : M. Régis GRANGE

Il est fait appel à des volontaires. En l'absence de ceux-ci, Monsieur Michel Audinos demande si ceux qui font déjà partie de la commission MAPA sont d'accord pour constituer la commission d'appel d'offres. Monsieur le Président demande au comité syndical :

- De créer une Commission d'Appel d'Offres composée du Président du SYMAR Val d'Ariège, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants
- De procéder par désignation à main levée pour les membres appelés à siéger à cette Commission CAO,
- De désigner les membres suivants pour siéger à cette Commission :

Membre titulaire : M. Daniel BESNARD

Membre titulaire : M. Olivier HILAIRE

Membre titulaire : M. Henri BENABENT

Membre titulaire : M. Pierre-Yves CAILLAT

Membre titulaire : M. Régis ALESINA

Membre suppléant : M. Alain MARFAING

Membre suppléant : M. Christian MAZAS

Membre suppléant : M. Marc MIRANI

Membre suppléant : M. René ROQUES

Membre suppléant : M. Régis GRANGE

Délibération n°6 :

Monsieur le Président met sa proposition au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

5 – Gestion des milieux aquatiques

Travaux CCBA : Convention de quasi-régie 2021

Délibération n°7 : Travaux CCBA : Convention de quasi-régie 2021

Présentation par Madame Marie Berthelot, directrice adjointe. Madame Marie Berthelot présente au comité syndical le projet de convention de quasi-régie pour les travaux sur le territoire de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain et les travaux prévus sur ce nouveau programme 2021.

Monsieur Michel Audinos demande à Monsieur Joël Cazajus de présenter le chantier d'insertion de la CCBA.

Monsieur Joël Cazajus explique que huit agents sont en insertion, pilotés par Monsieur Thomas Maurel et un autre encadrant. Ceux-ci les suivent sur les chantiers tous les jours. Ils utilisent aussi du matériel comme un tracteur et une herse.

Madame Marie Berthelot présente la convention-cadre (avec un volet financier) qui sera revue annuellement. Il est proposé cette mise en place de la convention pour le futur programme pluriannuel de gestion (PPG) 2021.

Monsieur Bernard Deffarges : « Je félicite le Symar Val d'Ariège pour cette initiative. C'est un acte social. Il est de notre devoir de soutenir ces structures. Le terme de quasi-régie m'interroge. Pourquoi ce terme de quasi-régie ? » Madame Marie Berthelot répond que c'est parce que c'est la CCBA qui emploie les salariés en insertion (régie).

Madame Monique Duprat : « A la Communauté de Communes, on travaille sur l'insertion. La compétence insertion est portée par la Communauté de Communes. La CCBA détenait un chantier d'insertion en charge des cours d'eau auparavant et ces attributions sont revenues au Symar Val d'Ariège du fait du transfert de la Gémapi au SYMAR Val d'Ariège.

Les chantiers d'insertion représentent une activité un peu particulière. La DIRRECTE a poussé la CCBA à continuer et à travailler avec le Symar Val d'Ariège, sur cette activité d'insertion. C'est en effet une activité structurante pour les personnes.

La DIRRECTE tenait à ce qu'on maintienne cette activité. Il a été question au départ d'une demande d'intégrer ce chantier d'insertion. Il est intéressant d'avoir une équipe mobilisable très rapidement sur l'ensemble du territoire du syndicat.

Par exemple, les agents du chantier d'insertion sont partis déblayer, enlever les morceaux de bois à Caujac. Le terme de quasi-régie signifie que la CCBA est gestionnaire du volet d'insertion mais c'est le Symar Val d'Ariège le donneur d'ordre pour permettre à ces personnes de travailler. »

Madame Marie Berthelot présente le tableau de financement annexé au projet de convention.

L'Agence de l'Eau Adour Garonne ne finance plus, c'est le SYMAR Val d'Ariège qui perçoit les aides et non plus le chantier d'insertion directement.

Monsieur Christian Mazas : « Nous avons fait le tour des communes. On utilisera aussi l'équipe de la CCBA pour faire les plantations à l'automne et au printemps sur le territoire de la CCTDL ».

Madame Monique Duprat : « Sur les chantiers d'insertion, il y a un roulement des agents par rapport aux contrats. On a ouvert le recrutement, on a demandé à Pôle Emploi pour avoir deux agents de plus qui viennent d'ailleurs de l'Ariège. Dans le passé, il y avait douze agents, mais c'était plus compliqué à gérer par rapport aux véhicules. A huit agents, nous sommes arrivés à un bon équilibre. »

Monsieur Audinos : « Je suis allé au Vernet voir un chantier de plantations. C'était très intéressant. Il y a eu un petit article sur La Dépêche à ce sujet. »

Monsieur le Président propose au comité syndical :

- D'approuver les termes de la convention de quasi-régie entre le SYMAR Val d'Ariège et la Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut Garonnais,
- D'inscrire au Budget Primitif les sommes correspondantes à cette opération,
- De l'autoriser à signer la convention de quasi-régie pour le programme de travaux 2021 correspondants,
- De lui donner tous pouvoirs pour signer l'ensemble des documents ou avenants relatifs à cette convention.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Appel à projet « bétail et eau » 2021

Délibération n°8 : Candidature à l'appel à projet « Investissements non productifs pour la préservation de la biodiversité » 2021 Région Occitanie.

Présentation par Monsieur Franck Ducasse, technicien-rivières. Monsieur Franck Ducasse présente au comité syndical la demande relative à l'Appel à Projet « Bétail et eau ».

Départ de Madame Cécile Pouchelon à 19h30.

Monsieur Franck Ducasse souligne que les missions du syndicat sont en lien avec l'agriculture. « Les agriculteurs font appel à nous pour des conseils sur le pâturage et la présence de leur bétail près des cours d'eau... Un stagiaire avait travaillé sur le thème du piétinement au temps du Syrrpa/Syac. Il s'agit de trouver les moyens de protéger les berges et le bétail des accidents qui peuvent arriver sur les berges, dans le but d'améliorer la qualité de l'eau. Le principal financeur pour ce type de projet est l'Europe. »

Plancher d'investissements éligibles : 1330 € HT par dossier.

- Taux d'aide publique : 80% des dépenses éligibles HT
 - Le taux de cofinancement du FEADER (Fonds Européen pour le Développement Rural) est fixé à 53 %.
- La participation du FEADER est calculée par rapport au montant des dépenses publiques admissibles.

Une aide du FEADER, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du ministère en charge de l'agriculture peut être accordée sur ce dispositif.

Les actions éligibles sont les ouvrages en lien avec les cours d'eau :

- Investissements de mise en défens des berges et des lits mineurs des cours d'eau :
- Systèmes d'abreuvement comme par exemple les pompes à museau, aménagements de points d'abreuvement sur berges, clôtures, passages à gué, passerelles, ...

Le territoire concerné par cette opération est situé sur la partie amont de vallée du Crieu.

Sont concernés : le Crieu, le ruisseau de Coumes, de Juncas et le ruisseau du Bousquet, où les problématiques de l'élevage et des cours d'eau sont étroitement liées.

Dans ce contexte général de :

- dégradation par piétinement des berges et du lit,
- sur-élargissement du cours d'eau (problèmes d'écoulement),
- mise en suspension de sédiments et de colmatage du substrat,
- enrichissement de l'eau par les déjections,
- risque de transfert de pathogènes.

La décision a été prise de retenir ce site pour réaliser un projet d'aménagement de protection des cours d'eau, par la réalisation d'ouvrages de mise en défens des berges et autres solutions alternatives à l'abreuvement du bétail.

Ce projet est inscrit dans notre PPG en tant qu'action prioritaire, justifiant le choix de ce territoire.

Les exploitations concernées sont :

Colette et Roméo GOMIÈRO : ruisseau du Bousquet à Ventenac.

EARL de Barguille : ruisseau du Bousquet à Ventenac.

Gaec de Joulieu : le Crieu et les ruisseaux de Coumes et Juncas à Ségura.

Gaec Derramond : le Crieu à Saint Félix de Rieutord.

Monsieur Franck Ducasse poursuit : « La vallée du Crieu est le premier territoire choisi pour la mise en place d'actions avec les agriculteurs, car l'ensemble des éleveurs en lien avec le cours d'eau sont concernés. Ce n'est pas de l'élevage intensif : Il n'y a pas beaucoup d'eau dans ces cours d'eau.

La démarche a été la suivante : Une rencontre avec les agriculteurs concernés sous forme d'échanges entre les besoins des éleveurs et ce qui serait possible en termes d'aménagements qui viseront à protéger les berges du cours d'eau et le bétail lui-même. »

Madame Monique Duprat : « Les ovins ne boivent pas ? »

Monsieur Franck Ducasse : « Non, ils boivent en mangeant. En effet, il n'y a pas de bac d'abreuvement pour les ovins ». Le but est d'adapter les actions avec les besoins.

Exigences des agriculteurs par rapport aux financements : Les quatre agriculteurs seraient d'accord à condition qu'ils n'aient pas trop d'argent à investir.

C'est la gestion des fonds européens. Gestion du FEADER. Programme opérationnel 2014-2020.

Est-ce que ce sera reconduit dans ce programme qui est en cours d'élaboration ? L'arbitre est la DDT qui a dit par rapport aux Covid-19 que la limite était juillet 2020 et non septembre 2020.

Madame Monique Dupré Godfrey : « Il s'agit de programmes opérationnels ? »

Monsieur Franck Ducasse : « Ce sont des appels à projets qui sont reconduits annuellement. On a su le 12/02/2021 qu'ils allaient être reconduits sur 2021 et que nous aurons deux ans pour utiliser les crédits. »

Monsieur Franck Ducasse dit que les berges sont bien « piétinées ».

Il ajoute qu'il n'y a pas beaucoup d'élevage mais que les élevages en question sont impactants. Quand les berges sont dénudées, il y a une mise en suspension de sédiments, induisant un colmatage. Il y a des phénomènes d'érosion et de lessivage qui agissent sur la qualité de l'eau tout comme les déjections animales lorsque les bêtes sont présentes dans le cours d'eau.

Il serait intéressant de travailler avec la Chambre d'agriculture de l'Ariège à ce sujet.

Madame Marie Berthelot : « Il faudra engager un partenariat avec la Chambre d'agriculture car il y a d'autres projets au-delà de la problématique de l'abreuvement du bétail. »

Monsieur Franck Ducasse : « Les bassins versants de l'Arget et le ruisseau de Saint-Pierre à Surba pourraient aussi faire l'objet de projets sur cette problématique ».

L'arbitrage se fera en juillet 2021 si ce premier projet est retenu. Est-ce qu'on pourra y mettre d'autres petits cours d'eau ? nous ne le savons pas encore.

Monsieur Christian Mazas : « Comment les animaux s'abreuvent s'il n'y a pas beaucoup d'eau ? Système de pompage en utilisant l'eau du ruisseau ? Mais investir dans un système de pompage si celui-ci ne fonctionne que deux ou trois mois par an, cela n'est pas utile. »

Monsieur Franck Ducasse : « Les agriculteurs de Joulieu utilisent un pompage dans le Crieu pour abreuver leurs bêtes. »

Madame Marie Berthelot : « Ils disposent d'une autorisation de pompage dans un cours d'eau à faible débit l'été. C'est étonnant. »

Madame Typhaine Bonaldo : « Je travaille à la Chambre d'Agriculture mais je n'ai pas été mise au courant de cet appel à projets. »

Monsieur Michel Audinos : « Comment vont se passer la répartition des travaux ? »

Monsieur Franck Ducasse : « Le SYMAR Val d'Ariège lève les fonds, il achète le matériel et les agriculteurs aideront à la mise en oeuvre. Le partenariat avec la Chambre d'Agriculture serait intéressant. »

L'Agence de l'Eau Adour Garonne ne souhaitait pas jusqu'à présent financer des projets au sujet du piétinement du bétail sauf si cela concernait un bassin versant entier. Depuis, l'Agence de l'Eau a changé de positionnement et donc le SYMAR Val d'Ariège dépose ce projet.

Monsieur Michel Audinos demande à Monsieur Franck Ducasse de préparer un courrier pour la Chambre d'agriculture de l'Ariège pour les informer du projet.

Monsieur Yannick Jousseume : « Il serait intéressant d'avoir l'impact du piétinement sur la qualité de l'eau au niveau bactériologique « avant/après ».

Madame Marie Berthelot : « Les demandes de subvention doivent être déposées auprès de la DDT, guichet unique. »

Monsieur Michel Audinos invite les élus à se rapprocher de Monsieur Franck Ducasse s'ils ont d'autres questions.

Monsieur le Président demande au comité syndical :

- D'approuver la demande de subventions auprès de la Région Occitanie et de l'Agence de l'eau Adour Garonne pour cet Appel à projet,
- D'inscrire au Budget Primitif les sommes correspondantes à cette opération,
- De l'autoriser à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Etat d'avancement des travaux du programme 2020

Présentation par Monsieur Franck Ducasse, technicien-rivières. Monsieur Franck Ducasse présente au comité syndical l'état d'avancement des travaux du programme 2020 sur le territoire du SYMAR Val d'Ariège.

Il y a en tout 17 lots, ce qui représente 114 km de rivières.

9 lots ont déjà été réalisés. Le début des travaux a eu lieu fin décembre sur tout le territoire du syndicat. Le but est de finir fin mars, début avril. Parmi les travaux à effectuer, il y a du bûcheronnage dans les ruisseaux difficiles d'accès, ruisseaux qui « débouchent » ensuite dans les villages, comme le ruisseau d'Orus ou celui des Lumières à Sinsat.

Monsieur Franck Ducasse ajoute qu'à l'aide de l'équipe en insertion de la CCBA, une berge érodée a pu être consolidée avec du génie végétal sur le Crieu, sur la commune de Ventenac.

6- Autres dossiers : Etat d'avancement sur le projet de siège pour le syndicat

Le Président indique :

« Tel que nous l'avons évoqué précédemment en conseil syndical, il y a possibilité d'acquérir une parcelle d'un peu plus de 1600 m² sur la zone artisanale de Joulieu à Saint-Jean de Verges. La pertinence de ce lieu pour y établir le futur siège du syndicat est dictée par plusieurs impératifs. Nous nous situons ici sur un point médian au vu de notre périmètre d'intervention, en bordure de la quatre voies Pamiers-Foix, au niveau d'un échangeur et également lieu pertinent par rapport à la résidence de nos salariés. Cet emplacement, aujourd'hui propriété de la Communauté d'Agglomération de Foix-Varilhes, permettrait outre la construction des bureaux, d'édifier un bâtiment garage. » Les délégués présents sont d'accord pour poursuivre la réflexion d'implantation du futur siège sur ce site.

7 – Questions diverses

Le prochain bureau syndical aura lieu le lundi 22 mars à 18h à la salle de la médiathèque de Saint Jean du Falga.

Le prochain conseil syndical aura lieu le lundi 12 avril à 18h00 à Varilhes.

Monsieur Le Président remercie l'ensemble des délégués et clôture la séance.

La séance est levée à 20h20.

